



CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE CASTEIDE DOAT

N° dossier : 4161 Nom de l'usager : PAULAI Monique Adresse de l'immeuble : 1017 R SIMIN PALAY Commune : CASTEIDE DOAT Section et n° parcelle(s) : B 0087 Date de réalisation de l'assainissement : 2012	Propriétaire de l'immeuble : Nom du propriétaire : PAULAI Prénom : Christophe et Monique Adresse : 1017 R SIMIN PALAY 64460 CASTEIDE DOAT
--	--

Visite le : 27/08/2020 à 14:00

Présent : PAULAI Monique

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :

Superficie de la parcelle :	3000 m ²	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Argile
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non	Sur terrain voisin :	Non

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Type	Nb occupants	Nb Equivalents habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente	3	4	3	SDB = 1 WC = 1 C = 1

COLLECTE DES EAUX USEES :

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle + rétention

PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m ³)	Nature eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse toutes eaux : Oui	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Non Secondaire : Oui	Cassettes	Aucune	/
Bac à graisse : Oui	Oui	0,5	Eaux ménagères	/	/	Janv. 2020	Non

Observations sur le traitement : Bac à graisse et préfiltre très engorgés

FILIERE DE TRAITEMENT :

EH : EQUIVALENT HABITANT

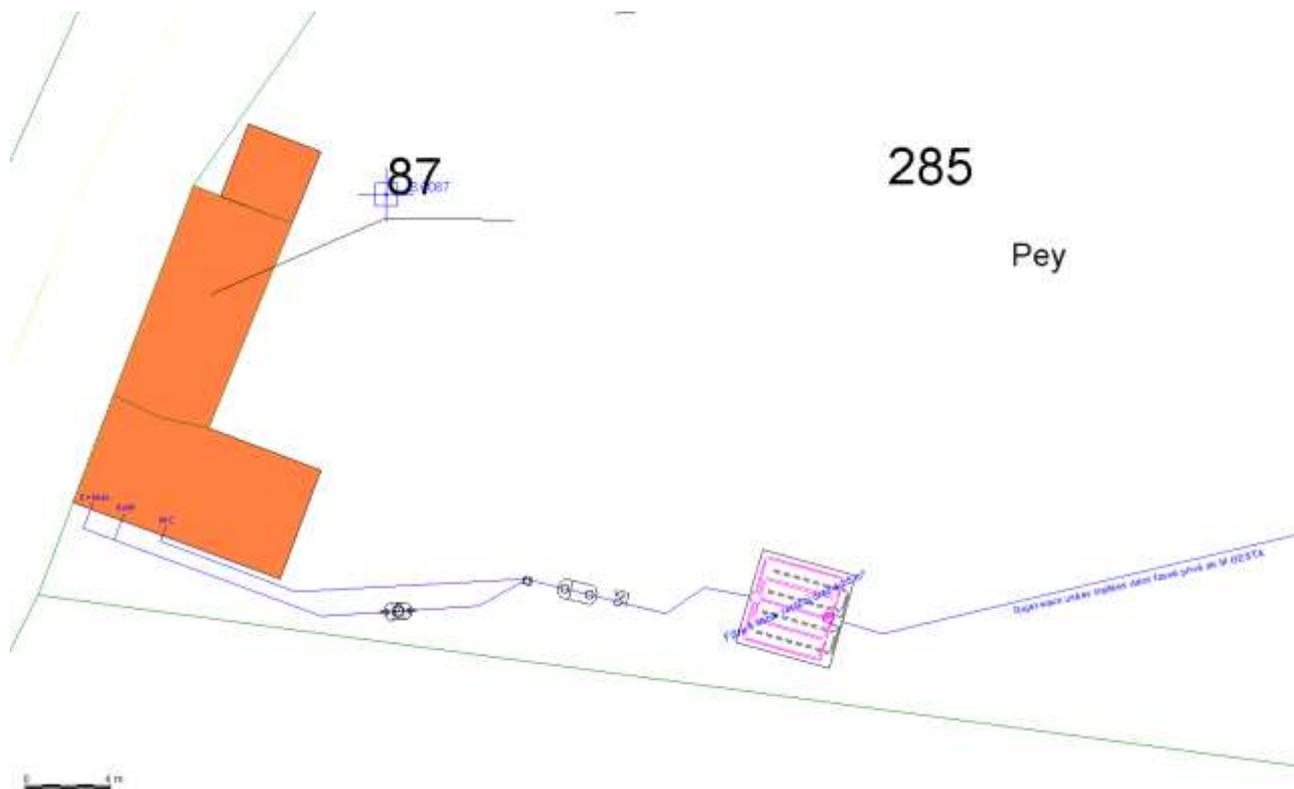
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard répartition	Regard bouclage
Filtre à sable à flux vertical drainé	Non	Surface : 25 m ² Longueur : 5 m Largeur : 5 m	Toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> • À 5 m de l'habitation : Oui • À 3 m de la limite de parcelle : Oui • À 3 m des arbres : Oui • À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui • Recouvrement étanche : Oui • Circulation ou stationnement de véhicule : Oui 	Oui	Oui

Observations sur le traitement : Dépôts importants dans les regards de répartition et de bouclage

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Non		
Exutoire :	Fossé privé de M GESTA		

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/175):



LEGENDE :

	Fosse toutes eaux	SdB = Salle de bains
	Fosse septique	C = Cuisine
	Préfiltre décolloideur	MàL = Machine à laver
	Bac à Graisses	EM = Eaux ménagères
	Regard de visite/contrôle	EV = Eaux vannes
	Ventilation Primaire et Secondaire	CEP = Captage d'eau potable
		EP = Eaux pluviales
		PR = Pompe de relevage

INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux	
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE :			
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un <u>risque environnemental avéré</u> Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	- Ventilation primaire à créer - Ventilation secondaire à remonter en toiture avec extracteur conforme - Bac à graisse à vidanger - Préfiltre de la fosse toutes eaux et regards du filtre à sable vertical drainé à nettoyer		

Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.

COMMENTAIRES :

Lors du contrôle, le bac à graisse, le préfiltre de la fosse toutes eaux ainsi que les regards de répartition et de bouclage de la filière de traitement étaient très engorgés.
Un entretien régulier (2 fois par an) du bac à graisse et du préfiltre à cassette intégré à la fosse toutes eaux sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement et le bon état des ouvrages. Ces opérations évitent le relargage des graisses et des boues dans le système (comme constaté ici dans le filtre à sable vertical drainé) et donc, à terme, un colmatage prématuré des drains.

A l'ouverture de la fosse toutes eaux, des odeurs désagréables, issues de la décomposition des boues, étaient présentes et le béton du couvercle de la fosse toutes eaux est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H₂S) issu de la décomposition des boues ; ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères est mélangé dans le même dispositif. La ventilation de la fosse n'est donc pas efficace et elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz ; ceci est tout à fait normal car la canalisation de ventilation secondaire (en aval de la fosse) n'est pas placée en toiture.
Pour remédier à ce problème, le tuyau de ventilation devra être remonté au-dessus du toit et surmonté d'un extracteur conforme de type éolien ou statique en évitant la proximité des fenêtres ou VMC (risques de refoulement d'odeurs). Il en est de même pour la ventilation primaire (en amont de la fosse ou sur la colonne de chute d'eaux des WC).

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 16/09/2020

La technicienne, Sarah GRANGE-CABANE



Le Président, Frédéric RE

